

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2014, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2014-07-186

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 juin 2014 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 juin 2014 ;
8. Adoption de règlements ;
 - 8.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 7 juillet 2014 du règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses de 3 117 571 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;
 - 8.2. Second projet de règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013 et 256-2014) ;
 - 8.3. Premier projet de règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014 et 259-2014) ;

9. Dépôt de soumissions ;
 - 9.1. Lignage de rues ;
10. Inspection municipale ;
 - 10.1. Travaux à autoriser ;
11. Inspection en bâtiments ;
 - 11.1. Émission des permis ;
 - 11.2. Dossiers des nuisances et autres ;
12. Sécurité incendie ;
 - 12.1. Demandes du directeur ;
 - 12.2. Embauche d'étudiant - modification ;
13. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 13.1. 9072-7892 Québec inc. ;
 - 13.1.1. Entente écran visuel ;
 - 13.1.2. Dérogation mineure ;
14. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 14.1. Demande d'autorisation ;
 - 14.1.1. Municipalité de Saint-Isidore ;
15. Agrandissement et rénovation du garage municipal ;
 - 15.1. Avenants de modification du contrat ;
 - 15.2. Les Structures Pelco inc. ;
 - 15.2.1. Recommandation de paiement no 3 ;
 - 15.2.2. Certificat provisoire des travaux ;
 - 15.3. Autres travaux ;
16. Centre municipal ;
 - 16.1. Parc de l'aréna / phase 2 ;
 - 16.1.1. Sentier pédestre - travaux complémentaires ;
17. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
 - 17.1. Location d'emplacement pour kiosque ;
18. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 18.1. Appel d'offres - travaux de construction ;
 - 18.2. Services publics - demande d'implantation ;
 - 18.3. Tribunal administratif du Québec - décision ;
19. Divers ;
 - 19.1. Autres questions ;
20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2014-07-187

3.1. Séance ordinaire du 2 juin 2014

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit adopté tel que rédigé avec les modifications mentionnées.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens de Place 95 déposent une pétition entre autres concernant des dommages causés par un barrage de castors et des fossés obstrués. Ils questionnent également sur le projet Parc Brochu-Chatigny, la présence d'huile, les dégâts d'eau au printemps et la possibilité d'obtenir un conteneur à déchets plus volumineux. Monsieur le maire fournit les explications appropriées et des vérifications seront également effectuées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2014-07-188

Service de raccompagnement Les Sabots Ronds - commandite

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant total de cinquante dollars (50,00 \$), soit un bon d'achat de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Dépanneur Porte de la Beauce et au Dépanneur Quatre-Chemins, pour tirage parmi les bénévoles raccompagnateurs lors de la fin de semaine de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière.

Adoptée

2014-07-189

Le Gîte de Saint-Isidore - programme «Nouveaux Horizons pour les aînés»

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Gîte de Saint-Isidore dans les démarches pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme «Nouveaux Horizons pour les aînés» et ce, pour la réalisation de leur projet afin d'améliorer la qualité de vie des résidents sur le plan social, récréatif et culturel.

Adoptée

2014-07-190

Club FADOQ Saint-Isidore - programme «Nouveaux Horizons pour les aînés»

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Club FADOQ Saint-Isidore dans les démarches pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme «Nouveaux Horizons pour les aînés» et ce, pour la réalisation de leur projet afin d'améliorer la qualité de vie des aînés sur le plan social et récréatif.

Adoptée

2014-07-191

Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent - Fonds jeunesse CDJL

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale Laurette-Nadeau-Parent a comme mandat, entre autres, de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes familles ;

ATTENDU QUE la bibliothèque souhaite promouvoir la culture francophone auprès des jeunes lecteurs ;

ATTENDU QUE la bibliothèque a besoin de fonds pour enrichir la collection jeunesse ciblant les 0 à 16 ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore fasse parvenir une lettre d'intention au Fonds jeunesse CDJL démontrant l'intérêt de la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent à présenter une demande de subvention et ce, afin d'améliorer les collections jeunesse ciblant les 0 à 16 ans.

Adoptée

2014-07-192 Équipe de Parachutisme Atmosphair - sauts de démonstration en parachute

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'Équipe de Parachutisme Atmosphair à exécuter des sauts de démonstration en parachute sur le terrain de balle situé à l'arrière de l'aréna et dans le champ à côté du terrain de tire de tracteur, les 19 et 20 juillet 2014 dans le cadre de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière, et ce, tout en respectant les mesures de sécurité appropriées à ladite démonstration.

Adoptée

2014-07-193 MRC de La Nouvelle-Beauce - transport collectif pour les élèves de la Polyvalente Benoît-Vachon

ATTENDU QUE la polyvalente Benoît-Vachon a comme projet de mettre en place un service de transport pour les élèves qui souhaitent profiter des activités parascolaires en fin de journée et également pour les élèves qui ont des besoins académiques et qui pourraient profiter d'ateliers de récupération après les classes ;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à quarante-huit mille dollars (48 000,00 \$) pour l'année scolaire 2014-2015 et vingt pour cent (20%) des coûts doivent être assumés par le milieu ;

ATTENDU QUE la polyvalente sollicite un support financier de deux mille dollars (2 000,00 \$) à la MRC de La Nouvelle-Beauce, représentant deux cent quatre-vingt-six dollars (286,00 \$) par municipalité desservie ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce désire connaître l'intérêt des municipalités à participer financièrement au projet, car la polyvalente doit transmettre une demande d'aide financière au programme PRÉCA à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil transmette à la MRC de La Nouvelle-Beauce l'intérêt de la municipalité de Saint-Isidore à participer financièrement au projet de transport collectif relativement à des activités parascolaires en fin de journée et des ateliers de récupération pour les élèves de la polyvalente Benoît-Vachon.

Adoptée

2014-07-194 Fédération Québécoise des Municipalités - congrès 2014

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise cinq (5) représentants à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014 à Québec, au coût de trois mille sept cent trente-six dollars et soixante-neuf cents (3 736,69 \$), incluant les taxes, plus les frais.

Adoptée

2014-07-195

Association de Baseball Mineur de Chaudière-Est - ajout à la contribution financière

ATTENDU QUE par la résolution 2014-01-25, la municipalité de Saint-Isidore octroyait une contribution financière aux organismes à but non lucratif et ce, afin de les encourager à poursuivre leurs buts et objectifs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une modification à la demande initiale d'un organisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de hausser la contribution financière accordée à l'Association de Baseball Mineur de Chaudière-Est d'un montant de trente-cinq dollars (35,00 \$), représentant l'inscription d'un joueur pour la saison 2014.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

Le conseil convient de :

- laisser toute latitude aux membres de participer au premier cocktail bénéfique qui se tiendra le 19 juillet 2014 au profit de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière et ce, à titre personnel ;
- maintenir le montant accordé lors du processus budgétaire 2014 afin de fournir une collation santé aux élèves de l'école Barabé-Drouin lors de la rentrée scolaire le 29 août 2014 ;
- transmettre des pistes de solutions, s'il y a lieu, au propriétaire de la terre à bois située sur les lots 3 028 601 et 3 780 203, concernant le dépôt par des citoyens de divers déchets ;
- prendre acte d'une correspondance relativement au non-dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de St-Isidore ;
- transférer au comité d'embellissement et d'écologie de Saint-Isidore l'invitation à participer au Grand concours «*Du jardin dans ma ville*» organisé par les Fleurons du Québec ;
- prendre note de la participation d'un élu à l'assemblée générale annuelle du Conseil de bassin de la rivière Etchemin qui se tiendra le 9 juillet 2014 à Saint-Henri ;
- publiciser dans les outils de communications disponibles l'existence du programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants qui s'adresse particulièrement au milieu agricole et la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ;
- évaluer ultérieurement l'offre d'un programme de collecte gratuit de cartouches d'encre vide dans les bâtiments municipaux ;
- procéder à la fermeture du dossier relativement au revêtement d'asphalte

recyclé dans le parc industriel ;

- prendre acte du compte rendu relatif à la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui s'est tenu en juin 2014.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- réalisation d'un DVD souvenir émission NoteRythme à l'école Barabé-Drouin ;
- propositions à être discutées lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra en septembre 2014 ;
- 27^e colloque annuel de la Fondation Rues principales en septembre 2014 ;
- calendrier par Éditions Média Plus Communication ;
- adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

2014-07-196

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1790 à 1808 inclusivement, les chèques nos 10672 à 10747 inclusivement et les salaires, totalisant cinq cent cinquante-et-un mille deux cent soixante-quatorze dollars et neuf cents (551 274,09 \$),

DONT

CWA Mécanique de procédés	1 424,31 \$
Somavrac C.C. inc.	1 218,74 \$

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 JUIN 2014

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 juin 2014.

8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

8.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 7 juillet 2014 du règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses de 3 117 571 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin»

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 7 juillet 2014 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 260-2014 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

2014-07-197

8.2. Second projet de règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013 et 256-2014)

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013 et 256-2014) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

2014-07-198

8.3. Premier projet de règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014 et 259-2014)

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014 et 259-2014) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2014-07-199

9.1. Lignage de rues

ATTENDU QUE par la résolution 2014-06-165, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, incluant les taxes :

	<u>Lignage de rues</u>	<u>Lignes de stationnement</u>	<u>2 stationnements pour handicapés</u>	<u>5 x 50km/hre sur la chaussée</u>	<u>Lignes d'arrêt et traverses</u>
Dura-Lignes	178,00 \$	0,70 \$	90,00 \$	275,00 \$	330,00 \$
Marquage et Traçage Québec	0,163 \$	0,80 \$	200,00 \$	375,00 \$	250,00 \$

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à un seul et même soumissionnaire ou à des soumissionnaires différents ;

ATTENDU QUE Dura-Lignes s'est désistée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de la compagnie Marquage et Traçage Québec inc., pour les travaux de lignage de rues, de stationnement, des deux (2) stationnements pour handicapés, des cinq (5) X 50 km/h sur la chaussée, de six (6) lignes d'arrêt et de deux (2) traverses d'écoliers au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

10. INSPECTION MUNICIPALE

Le conseil prend acte des comptes rendus de la participation du directeur des travaux publics à une formation sur la Gestion des risques le 19 mars 2014, à la tournée mutuelle de l'Union des municipalités du Québec en santé et sécurité le 10 avril 2014 et au congrès de la Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec du 30 avril au 3 mai 2014.

2014-07-200

10.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Remplacement de ponceau

Rang St-Laurent 5 614,23 \$
Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Cadre autostable d'égout sanitaire

Rue Sainte-Geneviève nord 2 209,82 \$
*Fournisseurs : Emco
entrepreneurs locaux*

Rechargement d'accotements

Diverses routes sur le territoire 18 970,88 \$
Fournisseurs : Gilles Audet Excavation inc.

Destruction de la Berce du caucase

Divers endroits sur le territoire 123,60 \$/t.m.
Fournisseur : Site d'enfouissement de Frampton

Adoptée

11. INSPECTION EN BÂTIMENTS

11.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juin 2014.

11.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de juin 2014.

2014-07-201

Ferme Palmarie inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore régleme les nuisances, la construction sur le territoire par le règlement no 162-2007 en plus des règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot suivant a reçu des avis d'infraction à cet effet l'enjoignant à se conformer aux dispositions du règlement no 162-2007 :

Délai

- Lot 3 028 210
2092 route Kennedy
(*Matricule 6059 36 6388*)
- 3 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que le propriétaire de l'immeuble précité ne s'est pas conformé aux exigences de la municipalité à ce jour ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Beauvais Truchon, s.e.n.c.r.l., avocats, à tenter une poursuite pénale devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner les infractions au règlement no 162-2007, et obtenir, le cas échéant, une ordonnance d'enlèvement des nuisances et/ou de remise en état de l'immeuble suivant :

- Lot 3 028 210, 2092 route Kennedy (matricule 6059 36 6388).

Adoptée

12. SÉCURITÉ INCENDIE

12.1. Demandes du directeur

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

12.2. Embauche d'étudiant - modification

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

13.1. 9072-7892 Québec inc.

2014-07-202

13.1.1 Entente écran visuel

ATTENDU QUE 9072-7892 Québec inc. est propriétaire du lot 4 373 514 situé au 2021 rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore juge pertinent que 9072-7892 Québec inc. apporte des améliorations relatives à l'entretien du site ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'une entente à intervenir avec 9072-7892 Québec inc. relativement à l'implantation, par le propriétaire, d'une haie opaque de conifères servant d'écran visuel sur le lot 4 373 514.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore ladite entente.

Adoptée

2014-07-203

13.1.2. Dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE 9072-7892 Québec inc. est propriétaire du lot 4 373 514 au cadastre du Québec, d'une superficie de sept hectares et cent soixante-seize millièmes (7,176 ha), situé dans le rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE 9072-7892 Québec inc. désire obtenir un permis d'agrandissement des bureaux de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives à la marge de recul avant pour le projet d'agrandissement et les usages permis dans les cours avant pour le bâtiment secondaire ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Marge de recul avant (agrandissement)	9 m	6,59 m et 7,65 m (dérogation de 2,41 m et 1,35 m)
Usages permis	Cours latérale et arrière seulement	Cour avant

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment secondaire était antérieurement le bâtiment principal. Ledit bâtiment muni d'une balance électronique pour peser les camions est difficilement déplaçable et l'agrandissement servira pour des bureaux, salle de réunion ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande :

- d'accorder la dérogation mineure en ce qui a trait au bâtiment secondaire existant ;
- de refuser la dérogation mineure en ce qui concerne l'agrandissement, car il y a moyen de respecter la réglementation municipale (marge de recul avant) ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à 9072-7892 Québec inc. la dérogation mineure demandée relative à l'implantation du bâtiment secondaire en cour avant sur le lot 4 373 514.

QUE le conseil refuse la dérogation mineure quant à l'agrandissement du bâtiment secondaire sur ledit lot, car il y a possibilité de respecter la réglementation municipale.

Adoptée

14. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

14.1. Demande d'autorisation

14.1.1. Municipalité de Saint-Isidore

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

15. AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL

15.1. Avenants de modification au contrat

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

15.2. Les Structures Pelco inc.

15.2.1. Recommandation de paiement no 3

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

15.2.2. Certificat provisoire des travaux

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

15.2. Autres travaux

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

16. CENTRE MUNICIPAL

16.1. Parc de l'aréna / phase 2

2014-07-204

16.1.1. Sentier pédestre - travaux complémentaires

ATTENDU QUE par la résolution 2014-06-176, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour les travaux relatifs à la réalisation d'un sentier pédestre dans le parc situé à l'arrière de l'Aréna à P.E. Pageau inc. ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié l'exécution de certains travaux supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise P.E. Pageau inc. à effectuer les travaux complémentaires suivants relatifs au sentier pédestre dans le parc situé à l'arrière de l'aréna, incluant les taxes :

- Excavation et pavage 842,77 \$*
(rampe pour toilette jeux d'eau)
- Réparation de pavage 2 958,31 \$**
(stationnement, extrémité de l'aréna)
- Abaissement d'un regard 638,11 \$**
(toilette loisirs)

- Excavation et pavage 684,10 \$**
(porte arrière de l'aréna)

*QUE le montant de la présente dépense soit payée à même la subvention Fonds pour l'accessibilité.

**QUE le montant des présentes dépenses soit emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2015.

Adoptée

17. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2014-07-205 17.1. Location d'emplacement pour kiosque

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore réserve l'emplacement pour un (1) kiosque intérieur, au coût de quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-neuf cents (494,39 \$), incluant les taxes, lors de l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 17 au 20 juillet 2014.

Adoptée

18. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2014-07-206 18.1. Appel d'offres - travaux de construction

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de construction de la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin».

QUE les soumissions soient reçues au plus tard le 13 août 2014, 14 h 00.

Adoptée

2014-07-207 18.2. Services publics - demande d'implantation

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics à effectuer les démarches appropriées relatives à l'implantation des services publics dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin».

Adoptée

18.3. Tribunal administratif du Québec - décision

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

19. DIVERS

19.1. Autres questions

Des citoyens s'informent si le service incendie est bien préparé à intervenir lors d'un feu dans des immeubles industriels, le délai pour l'obtention de certains services au CLSC de Sainte-Marie ainsi que l'affichage directif vers le Centre multifonctionnel. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

2014-07-208 Ajournement de l'assemblée à 20 h 55

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 55.

2014-07-209 Réouverture de l'assemblée à 21 h 45

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 45.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

2014-07-210 12.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Vérification annuelle des appareils respiratoires	1 081,37 \$
<i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	

Embauche de pompiers

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services comme pompiers volontaires des deux (2) personnes suivantes pour une période probatoire de douze (12) mois et ce, si aucun achat n'est requis ;

Monsieur Maxime Fortin	3025, boulevard Neilson	Québec
Monsieur Étienne Villemure	630, Hector-Fabre	Lévis

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'engagement soit maintenu pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2014-07-211 **13.2. Embauche d'étudiants - modification**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-06-168, le conseil procédait à l'embauche de deux (2) étudiants, soit messieurs Maxime Fortin et Mathieu Fournier afin d'effectuer simultanément des visites préventives en sécurité incendie et le recensement des chiens sur le territoire ;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Fournier s'est désisté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services de monsieur Étienne Villemure afin d'effectuer simultanément des visites préventives en sécurité incendie et le recensement des chiens sur le territoire et ce, en remplacement de monsieur Mathieu Fournier.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE la présente résolution modifie la résolution 2014-06-168.

Adoptée

14. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

14.1. Demande d'autorisation

14.1.1. Municipalité de Saint-Isidore

Sujet reporté.

15. AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL

2014-07-212 **15.1. Avenants de modification du contrat**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal par Les Structures Pelco inc., les prix incluent les taxes :

- Avenant 21 - directrice D-A24 (28 743,75 \$)
Allocation pour achat de mobilier
- Avenant 22 - directive D-A23 5 538,36 \$
Frais pour électricité et chauffage
et la prolongation de la location du garage de
Transport St-Isidore pour 2 semaines
supplémentaires

Adoptée

15.2. Les Structures Pelco inc.

2014-07-213 15.2.1. Recommandation de paiement no 3

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 3 concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal à Les Structures Pelco inc., au montant de cent quatre-vingt-six mille cinq cent vingt-huit dollars et trente-cinq cents (186 528,35 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

15.2.2. Certificat provisoire des travaux

Sujet reporté.

2014-07-214 15.3. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement à la rénovation du garage municipal :

	<u>Coût estimé</u> (incluant les taxes)
Achat et installation d'étagères <i>Fournisseur : Les Équipements E.B.M. inc.</i>	5 219,87 \$
Mise à jour du système d'alarme <i>Fournisseur : Alarmes V.E.C. inc.</i>	1 068,12 \$

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2014-07-215 18.3. Tribunal administratif du Québec - décision

ATTENDU QUE par la résolution 2012-07-219, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convenait de procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots 4 955 626 et 4 955 629 au cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE Agquisition inc. (9251-1393 Québec inc.) rejette l'offre de la municipalité de Saint-Isidore relativement à l'acquisition du lot 4 955 629 ;

ATTENDU QUE le Tribunal administratif du Québec a rendu le 12 juin 2014 une décision et ce, suite aux auditions tenues les 31 mars et 1^{er} avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ
PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore avise le cabinet d'avocats Beauvais
Truchon, s.e.n.c.r.l. d'aller en appel de la décision du Tribunal administratif du Québec
relativement à l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 955 629.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant
respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore,
tout document relatif à cet effet.

Adoptée

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2014-07-216

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 23 HEURES 10.

Adopté ce 4 août 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
